

Avancer à contre-courant*

Accès aux services des demandeurs d'asile dans la région de Québec

Auteures:
• Aline Lechaume, professeure agrégée, Université Laval
• Stéphanie Arsenault, professeure titulaire, Université Laval

Menée auprès de 30 demandeurs d'asile dans la région de Québec, cette étude révèle une grande précarité financière et des obstacles dans l'accès aux soins, au logement, à la francisation et à l'éducation. Ces personnes se heurtent à des limites d'admissibilité, d'accessibilité et d'efficacité, révélant des formes de discrimination systémique et une dépendance accrue aux réseaux de proximité.



SITUATION ÉCONOMIQUE

Presque toutes les personnes rencontrées vivent une grande précarité économique.

⚠ **Obstacles liés** : inadmissibilité aux programmes d'aide, retards, invisibilisation administrative, risque d'endettement.



SOINS DE SANTÉ

Près des deux tiers rencontrent des obstacles majeurs d'accès aux soins.

⚠ **Obstacles liés** : confusion sur la couverture, refus d'offrir les soins, délais, stress psychologique.



LOGEMENT

Plus de la moitié des personnes n'ont obtenu aucune aide institutionnelle d'hébergement ou d'accès au logement.

⚠ **Obstacles liés** : manque d'informations, discrimination, logements inadéquats, chers, surpeuplés.



FRANCISATION

Un tiers des personnes ne parlaient pas le français à leur arrivée.

⚠ **Obstacles liés** : complexité de l'inscription, garde non subventionnée, manque de fonds et de temps.



SERVICES JURIDIQUES

La plupart des personnes rencontrées n'ont pu obtenir aucun suivi juridique dans la région de Québec, ni pour leur demande d'asile, ni pour d'autres sphères de leur vie (travail, famille).

⚠ **Obstacles liés** : manque d'accès à un bureau d'aide juridique, avocats surchargés, manque d'accompagnement adéquat dans la demande d'asile (communication, audience).

Les systèmes d'accès

Les personnes en demande d'asile s'appuient d'abord sur leurs proches et des connaissances, les services officiels étant souvent inaccessibles ou inadaptés.

Microsystème

Proches, famille, amis
→ *Premier réseau d'entraide activé*

Exosystème

Services communautaires, juridiques, médicaux
→ *Souvent inefficaces ou inaccessibles*

Macrosystème

Politiques publiques, discriminations systémiques
→ *Important décalage entre admissibilité et accessibilité*

Avoir ou non accès aux services : ça change quoi ?

Avec accès aux services

- Apaisement marqué par la stabilisation de l'état de santé
- Accès à un logement adéquat
- Insertion facilitée en emploi
- Issue plus favorable du processus de demande d'asile
- Augmentation de l'autonomie fonctionnelle

Sans accès aux services

- Spirale marquée par la détérioration de l'état de santé
- Allongement du recours à l'aide sociale
- Accroissement du recours aux urgences
- Augmentation de l'itinérance
- Accroissement de la détresse psychologique
- Maintien d'une dépendance fonctionnelle.

CONSTATS CLÉS

1 Accès à l'information

Il serait faux de croire que toutes les personnes demandeuses d'asile représentent nécessairement une charge plus lourde pour les services. Il suffit bien souvent, au contraire, d'avoir accès à la bonne information, au bon moment, ce qui fait toute la différence dans les parcours.

3 Défi de l'intégration

De plus, on observe que le manque d'accès aux services mine la confiance de ces personnes envers les institutions, ce qui nuit à leur intégration dans la société et à leur pleine participation à celle-ci. Il n'y a donc pas de gain, même économique, à limiter l'accès aux services.

2 Dilemmes de loyauté

Le manque d'admissibilité aux services plonge les intervenants et les organismes du réseau communautaire dans des dilemmes de loyauté. Ceux-ci œuvrent souvent de manière informelle pour soutenir les personnes demandeuses d'asile, à travers les interstices de leurs mandats, au risque d'alourdir leur charge de travail.

4 Précarisation des parcours

Ne pas avoir accès à ces services accroît considérablement le risque de précarisation des parcours : cela retarde l'accès au marché du travail, prolonge le recours à l'aide financière, aggrave ou chronicise les problèmes de santé, et freine l'apprentissage du français.

*Cf : Lechaume, Aline, et al., *Au-delà de l'entrée irrégulière : Parcours d'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'asile au Québec*. Subvention CRSH, prog. Développement Savoir